Habilitées gagnées par les membres de l’Ordre d’A’nHexa

1. Non détectables et non localisables (même protection que l’amulette du même nom);
2. Changement d’alignement à volonté;
3. Non affectés par les effets du temps (âge);
4. Détection des failles et détermination de leur nature énergétique;
5. Capacité à utiliser, à des degrés divers, l’énergie canalisée dans chaque faille. Cette capacité augmente avec l’ancienneté du membre au sein de l’Ordre.
6. Chaque membre de l’Ordre entretient des rapports spécifiques et personnalisés avec les failles. En fonction de sa classe et de sa caractéristique majeure (force, intelligence, etc.), les failles lui confèrent des pouvoirs uniques, évolutifs et non transmissibles à un tiers;
7. Impression d’ensemble sur un espace et son inscription temporelle qui se manifeste différemment selon chaque membre. Ce ressenti croît avec la puissance et l’ancienneté du membre au sein de l’Ordre.